

COMITE DE MASSIF - MASSIF CENTRAL
Séance plénière du 20 JUIN 2014
CLERMONT-FERRAND

Compte rendu

Sous la co-présidence de Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de la Région Auvergne, Préfet coordonnateur de massif, et de Monsieur René SOUCHON, Président de la Commission Permanente, s'est tenue le 20 juin 2014, en Préfecture de Région Auvergne à CLERMONT-FERRAND, la séance plénière du Comité de massif du Massif central.

Participants, membres du Comité de massif :

Monsieur Christian AUDOUIN
Monsieur. Dominique BIDET
Monsieur Jean-Pierre BOUCARD
Monsieur Jacques CHAZALET
Monsieur Jean-Marie CISTRIER
Monsieur Daniel COFFIN
Monsieur Pierre COUTAUD
Madame Cécile CUKIERMAN
Monsieur Bernard DELCROS
Monsieur Jacques DESCARGUES
Monsieur Daniel DUGLERY
Monsieur Lionel GAY
Monsieur Jacques GORY
Monsieur Pierre HUGON
Monsieur Yves LEYCURAS

Monsieur André MARCON
Monsieur Francis MATHIEU
Monsieur Jacques MERLIN
Monsieur André MOUNIER
Monsieur Jean-Claude NOUALLET
Monsieur Jean-André PORTENEUVE
Monsieur Jean PRORIOL
Monsieur Jean-Michel REBERRY
Monsieur Guy ROSENBERG
Monsieur René SOUCHON
Monsieur Christian TEYSSÉDRE
Monsieur Michel VALETTE

Autres participants :
Mmes, MM.

AMBROGGIANI François
AMEROUCHE Kamel
AUGEREAU Eric
BECHLER Jean-Yves
BOURDREUX Jacques
BOYER Magali

Sous-Préfet d'ALES (Gard)
Préfecture de Région Auvergne (SGAR)
CGET Massif central, Coordination générale
CGET Massif central, Commissaire à l'aménagement
Ministère de l'agriculture, CGAAER, site de Limoges
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Conseil Régional Auvergne

Autres participants :
Mmes, MM.

CEILLIER Anne	Préfecture de Région Auvergne (SGAR)
DA PALMA Maria Filomena	Conseil Régional de Rhône-Alpes, Chargée de mission montagne
DA SILVA Olivier	Observatoire Régional de la Santé du LIMOUSIN
DEROZIER Géraldine	CGET Massif central, Commissaire adjointe
GENEIX Liliane	CGET Massif central, Secrétaire-assistante
GUERIN Jean-Paul	IPAMAC, Délégué général
GUITTARD Pascal	Conseil Régional d'Auvergne
JUILLET Vincent	CGET Massif central, Chargé de mission
LABONNE Bernard	CGET Massif central, Chargé de mission
LEGRAND Jérôme	Conseil général de la Lozère, Aménagement du territoire, information géographique et Europe
MARIE Caroline	GIP Massif central, directrice
MELAC Pierre-Emmanuel	CGET Massif central, Coordination générale
OLIVIER Thierry	Préfecture de Région Auvergne (SGAR)
OZIOL Christine	Préfecture de Région Auvergne (SGAR)
POINTEAU Jacques-Henry	UCCIMAC , Directeur général
POZZO DI BORGO Cécile	Préfet de l'Aveyron, représente M. le Préfet de Région Midi-Pyrénées
RUSS Christophe	CGET Massif central, Chargé de mission
VERMESSE Mathias	GIP Massif central
VOLLET Dominique	IRSTEA Clermont-Ferrand

Pouvoirs :

	Madame ou Monsieur :	Collège	Donne pouvoir à Mme ou M. (au sein du même collège)
1	ANGLARS Jean-Claude	I	DUGLERY Daniel (1)
2	BECHET de BALAN Etienne	II	MARCON André (1)
3	CAZALS Serge	I	BIDET Dominique (1)
4	CERRUTI Raymond	II	MARCON André (2)
5	CHAPAVEIRE André	II	CISTRIER Jean-Marie (1)
6	COMET Claude	I	CUKIERMAN Cécile (1)
7	CROS Francis	I	BIDET Dominique (2)

	Madame ou Monsieur :	Collège	Donne pouvoir à Mme ou M. (au sein du même collège)
8	DIRY Jean-Paul	III	REBERRY Jean-Michel (1)
9	DELIEUX Suzanne	I	SOUCHON René (1)
10	DELORD Martin	I	HUGON Pierre (1)
11	DULPHY Jean-Pierre	III	ROSENBERG Guy (1)
12	DURAIN Jérôme	I	CUKIERMAN Cécile (2)
13	ESCURE Patrick	II	CHAZALET Jacques (1)
14	HUDRY Dominique	I	DUGLERY Daniel (2)
15	JALABERT Aline	I	JOLY Patrice (1)
16	LABIDOIRE Guy	III	ROSENBERG Guy (2)
17	LAGARDE Alain	I	DESCARGUES Jacques (1)
18	LAVENT Christian	II	MATHIEU Francis (1)
19	LEBLOIS Jean-Claude	I	DESCARGUES Jacques (2)
20	LEPINARD Jacques	II	COFFIN Daniel (1)
21	MARCON Jean-Pierre	I	HUGON Pierre (2)
22	MOREAU Pierre	III	LEYCURAS Yves (1)
23	PANTEL Sophie	I	SOUCHON René (2)
24	PEREZ Michèle	III	AUDOUIN Christian (1)
25	TEYSSÉDRE Christian	I	BOUCARD Jean-Pierre (1)
26	LARROCHETTE Jacques	I	Non attribué
27	ZIEGLER Georges	I	Non attribué

Collège I : Elus

Collège II : Activités économiques

Collège III : Représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne

M. le Préfet FUZEAU, Préfet coordonnateur, accueille les membres du comité de massif :

« Monsieur le Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Cette séance plénière du comité de massif se déroule dans le contexte du projet de réforme territoriale dont vous avez débattu ce matin, lors de votre commission permanente. Le Premier ministre a précisé récemment à Annonay, lors de l'Assemblée des Petites Villes de France, l'articulation de cette réforme avec les éléments d'aménagement du territoire notamment.

La discussion parlementaire sera évidemment un moment important de démocratie pour ce qui constitue une modification majeure de l'architecture de nos pouvoirs locaux en France.

Vous connaissez tous le contenu du projet.

Il s'agit tout d'abord de réaffirmer la capacité d'action des élus qui sont au contact le plus quotidien avec les citoyens.

Je pense notamment aux maires puisque les communes resteront le seul échelon doté de la compétence générale, appuyés sur une intercommunalité plus forte. Le gouvernement souhaite renforcer l'intercommunalité qui est une émanation des communes. Renforcer l'intercommunalité, c'est lui donner les moyens d'agir, avec une taille suffisante, 20 000 habitants en général, et, pour les zones de montagne ou de faible densité, une taille adaptée aux conditions géographiques.

Le deuxième élément de la réforme consiste à donner plus de force aux Régions.

Pour cela, il s'agit d'agir à la fois sur la taille et sur les compétences.

La taille, c'est ce qui permet d'asseoir davantage les compétences et de pouvoir peser davantage à l'échelle européenne. Le projet prévoit, à ce stade, de constituer 14 régions en France métropolitaine, par fusion de régions existantes. En fusionnant des régions complètes, on s'assure d'une mise en place opérationnelle rapide, simple et efficace, qui s'appuie sur des bases préexistantes.

Les compétences seront désormais réparties en blocs fonctionnels. Pour gagner la bataille de l'emploi, pour maintenir la compétitivité de notre pays, le projet prévoit de réduire le nombre d'interlocuteurs publics en matière de développement économique, pour gagner, là encore, en vitesse et en clarté pour les partenaires de la production industrielle et des services. Les grandes Régions constituent pour cela la bonne échelle territoriale de droit commun. A ce stade, ce grand bloc fonctionnel comprend recherche, innovation, développement économique, formation professionnelle, transport dans toutes ses composantes.

Enfin, l'État se réforme également.

Le point fixe, c'est la présence de l'État dans chaque département, autour du Préfet car c'est cette présence qui garantit l'égalité de tous vis-à-vis des fonctions républicaines essentielles et régaliennes.

Ces réformes doivent également s'accompagner d'une refonte des moyens.

Le Premier ministre a ainsi annoncé à Annonay, la semaine dernière, deux éléments importants :

- une réforme de la dotation globale de fonctionnement, avec une amélioration des péréquations tant verticales qu'horizontales,
- le lancement d'une nouvelle génération de contrats de plan, afin de ne pas freiner l'investissement public qui est un moteur important de la croissance retrouvée. Cette contractualisation de six ans devrait intervenir cet automne, avec une clause de revoyure à l'automne 2016.

Voici brossé en quelques mots, le projet de réforme tel qu'il est proposé par le gouvernement.



Pour le Massif central, cette réforme emporte un certain nombre de conséquences, qui se manifesteront progressivement.

Je sais que ce sujet était à l'ordre du jour de votre Commission Permanente ce matin. Le Président SOUCHON pourra y revenir.

L'entité Massif central demeure, avec ses projets, ses spécificités, son caractère singulier, et le travail que la Loi a confié au comité de massif doit se poursuivre avec la même intensité.

Aujourd'hui, nous poursuivrons ainsi le travail de prospective dont nous avons eu un premier aperçu lors de notre dernier comité à LANAUD.

Cette séquence avait été utile et appréciée et je compte donc sur nos trois intervenants du jour : M. BOURDREUX, M. DE GALBERT et M. VOLLET, que je remercie, pour nous proposer la même qualité de synthèse.

Sera également exposée une typologie des territoires vue sous l'angle des soins de premier recours. Cette typologie a été réalisée à l'échelle nationale pour l'ensemble des territoires de montagne. Elle sera ensuite déclinée massif par massif et nous aurons à examiner ensemble comment le comité de massif pourra s'impliquer dans cette deuxième phase.

L'accès à l'offre de santé est une composante vitale de l'égalité des territoires et déterminante pour l'attractivité. Je remercie la FNORS du Limousin qui vient nous présenter ces travaux.

Enfin, nous aurons également nos tâches habituelles :

- le renouvellement partiel des membres du comité de massif,
- l'examen d'un projet de SCOT
- l'examen d'un projet de Réserve Naturelle Régionale

Voici l'ordre du jour de ce comité.

Je passe à présent la parole au Président SOUCHON ».

Intervention du Président René SOUCHON :

Le Président remercie Monsieur le Préfet, et poursuit :

« Ce matin, nous avons fait le choix de nous projeter dans l'avenir, de prendre en compte les conséquences de la réforme territoriale par rapport au Massif.

Nous avons fait le choix de nous concentrer sur nos forces. Cette position devrait nous permettre, nous semble-t-il, de profiter au mieux de la réforme pour que nos atouts soient le mieux possible mis en valeur.

D'autres instances et d'autres lieux permettent à chacun d'entre nous d'exprimer des revendications et de soulever des problèmes spécifiques qui nous sont posés.

Ce travail que nous avons réalisé ce matin a été d'une grande qualité, malgré les préoccupations que nous pouvons avoir les uns et les autres, et je voudrais en remercier ici, devant l'ensemble du comité de massif, les membres de la commission permanente. Nous avons fait le choix de l'action et de la construction et c'est essentiel à l'heure actuelle.

Ce travail que nous avons conduit, je vais à présent en reprendre quelques éléments.

Nous avons élaboré une motion qui en reprendra le contenu et dont je vous donnerai l'essentiel dans un instant.



Tout d'abord, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de disposer d'une politique de massif, conduite en interrégionalité.

Chaque région a sa politique de montagne. Par exemple, la région Rhône-Alpes, à l'issue de ses travaux Montagne 2040, met en place une politique dédiée [*elle tient un séminaire le 25 juin prochain sur cette question*]. Mais il y a une plus-value à fabriquer, à plusieurs régions, une politique globale à l'échelle du Massif central.

Nous réaffirmons donc l'intérêt de notre groupement d'intérêt public et les priorités que ce GIP a fixées : le développement des filières bois, la valorisation des aménités et l'innovation territoriale. Nous nous accordons tous sur un modèle de développement adapté à nos territoires.

Deuxièmement, nous réaffirmons que cette politique doit s'appuyer sur une contractualisation.

Nous avons, avec l'Europe, un pacte de développement pour le massif, c'est le programme opérationnel inter-régional.

Le GIP a la responsabilité d'utiliser les ressources financières européennes, 40 M€, pour donner vie à ce pacte. J'ai d'ailleurs donné lecture des éléments positifs que vient de nous transmettre hier la Commission Européenne par rapport à notre POI : la qualité de notre travail et sa pertinence sont soulignées, et c'est encourageant pour la suite.

Nous devons avoir, avec l'Etat, également un pacte de développement, c'est la convention de massif que nous attendions.

Le Premier ministre a indiqué à Annonay, vendredi dernier, qu'il relançait la politique contractuelle ; depuis, des contacts ont été pris entre Matignon et l'ARF. La politique contractuelle étant relancée, les massifs doivent y prendre toute leur place.

La responsabilité d'utilisation de ces ressources est collective : les régions, les départements et l'Etat doivent mettre en commun leurs moyens pour un projet commun, dans le respect des compétences de chacun.

Les départements sont prêts à s'engager financièrement, ils ont travaillé en cohérence et coordination. Les régions sont prêtes à s'engager à même hauteur que l'Etat. Des entreprises sont prêtes également à s'engager.

Nous avons un projet ambitieux. La France doit montrer que sa réforme territoriale permet effectivement plus de flexibilité et une meilleure prise en compte des territoires de ce pays. Comme les régions seront plus grandes, cela fait au total moins de documents contractuels, donc moins de complexité à gérer ; il y a une place pour un renforcement des visions inter-régionales.

Troisièmement, la réforme aura des impacts qui vont au-delà de la répartition des compétences et de la simplification administrative.

Il y aura des flux d'emplois et de personnes, soit en direction des capitales régionales, soit depuis les capitales vers les territoires attractifs de notre Massif central.

Il peut y avoir, et il y aura, des recompositions universitaires et une nouvelle carte de répartition des forces d'appui à l'innovation. Il peut y avoir des opportunités pour adapter plus finement l'offre de formation professionnelle. Il peut aussi y avoir des synergies intéressantes pour déployer encore plus vite la montée en débit et l'accès au Très Haut Débit, sachant que nous avons constaté une très grande diversité des territoires dans cet accès au très haut débit.

Je ne veux pas multiplier les exemples, mais on voit bien que nous devons, collectivement, appréhender correctement les effets de cette réforme pour faire ensuite des propositions politiques.

Nous proposons de consacrer au sein du massif des moyens pour réaliser une étude complémentaire des conséquences, sur la politique de massif, de la recomposition territoriale; le cas échéant, nous pourrions la conduire avec un ou deux autres massifs, ce serait sans doute très pertinent. »



Le **Président SOUCHON** donne lecture de la motion adoptée par la commission permanente le matin [*Le texte définitif de la motion est présenté en annexe*].

Il soumet ensuite la motion à l'adoption du comité. Deux propositions visant à compléter une phrase sont apportées et validées en séance.

Monsieur le Préfet FUZEAU précise que, certaines dispositions relevant d'amendements législatifs, les représentants de l'Etat ne prendront pas part au vote.

LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

1 – Installation des nouveaux membres du comité de massif

Suite aux élections municipales, M. le Préfet a sollicité l'AMF et l'ADCF qui doivent désigner les nouveaux membres du comité au sein du collège 1. Cependant, la réponse de ces associations n'est toujours pas connue. Il n'est donc pas possible d'installer les nouveaux membres de ce collège. Le quorum est toutefois atteint.

Le collège 2 accueille deux nouveaux membres :

- **M. Bernard DALMON**, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron (excusé, représenté par M. Jacques Gory)
- **M. André MOUNIER**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne/Montbrison.

2 – La France et ses campagnes.

Jacques BOURDREUX présente l'étude conduite au plan national par le CGAAER.

Lors du comité de massif du mois de février, **Guillaume BENOIT** avait présenté la synthèse de l'étude globale, réalisée sur 8 grandes régions, dont deux massifs (Alpes et Massif central).

Sont présentées aujourd'hui les trois thématiques identifiées dans le Massif central : la filière bois, les dynamiques territoriales comparées de l'Aubrac et du Cézaillier, et les productions à l'herbe.

FILIERE BOIS

Etude présentée par Michel de GALBERT (CGAAER)

[*Le diaporama de son intervention est présenté en annexe*].

En préambule, il souhaite remercier pour son soutien **M. Bernard LABONNE** (CGET Massif central-chargé de mission), ainsi que les territoires et les structures qui ont participé à cette étude.

Interventions

M. André MARCON est surpris et dit avoir l'impression de revenir 15 ans en arrière.

Chaque fois qu'on a travaillé sur la forêt en repartant de la forêt, on s'est trompé. Les états généraux du bois ont conclu qu'il fallait partir de la demande et notamment de la double transformation. C'est remettre en cause tout ce qu'a fait Vivier Bois depuis des années. Certes, la gestion forestière ne fonctionne pas bien et nous n'arrivons pas à l'améliorer. Il vaut mieux travailler sur la 2ème transformation qui permettra de structurer la demande et sans doute d'améliorer la gestion de la forêt. Il ne suffit pas de regrouper les propriétaires pour sortir du bois de qualité dans le Massif central.



M. le Préfet FUZEAU considère que l'étude propose aussi cette voie et montre bien les résistances. Il ne lui semble pas y avoir de contradictions. S'il est possible de mieux organiser la filière, en amont et en aval, c'est tant mieux. Nous avons de la ressource.

Le Président René SOUCHON estime que les préconisations sont extrêmement intéressantes, notamment la proposition d'impliquer les élus pour amener la forêt privée dans un groupement. La proposition d'amener un groupe exogène est un point de vue qu'il partage depuis de nombreuses années. Mais, au motif que la ressource est insuffisante, les propriétaires forestiers et les scieurs se sont opposés à ces implantations.

Il souhaite que l'on reprenne cette étude pour mettre en œuvre ses préconisations.

Le Grand Clermont a le projet de produire du bioéthanol à partir de la biomasse forestière. C'est un projet soutenu par la région Auvergne. Il y a de grandes chances d'accueillir un grand opérateur sur la région Auvergne. Quand on verra que les déchets du bois peuvent être valorisés, l'attitude en amont sera moins conservatrice et le couple propriétaire-scieur va évoluer.

M. Jacques CHAZALET souscrit aux propos du Président Souchon.

Dans la gestion des territoires, les SAFER peuvent constituer un outil dans la loi d'avenir. C'est un moyen de gestion du foncier qui pourra s'appliquer à la forêt.

M. Jean-Pierre BOUCARD indique qu'en vallée de la Dordogne, des actions sont menées avec les acteurs de la filière, avec l'accompagnement de Vivier bois. Certains se sont engagés à travailler avec du bois local.

M. le PREFET note une certaine convergence de diagnostic et une marge de progression sur les solutions.

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE L'AUBRAC ET DU CEZALLIER ***Etude présentée par Dominique VOLLET (IRSTEA)***

[Le diaporama de son intervention est présenté en annexe].

Interventions

M. le Préfet FUZEAU remercie M. VOLLET pour cette étude comparative qui démontre à quel point le rôle des facteurs naturels est beaucoup moins important que l'action de l'homme organisé. Cette étude prouve qu'il n'y a pas de fatalité et que le développement est avant tout une question de capacité à travailler en commun sur des projets porteurs. C'est plutôt encourageant. Il faut soutenir les dynamiques qui se créent, notamment pour la structuration de filières.

M. Jacques CHAZALET rappelle qu'une partie seulement du Cézallier peut bénéficier de l'appellation St-Nectaire, dans laquelle on constate une concurrence pour le développement et pour l'utilisation des espaces.

Et la zone hors Saint-Nectaire est en déprise. Y aurait-il possibilité d'envisager une péréquation territoriale ? Cela ne relève pas seulement du rôle du comité de massif, mais aussi de la responsabilité de ceux qui gèrent le territoire, et notamment des agriculteurs.

LES PRODUCTIONS A L'HERBE ***Etude présentée par Jacques BOURDREUX (CGAAER)***

[Le diaporama de son intervention est présenté en annexe].

Jacques Bourdreux rappelle en préambule que les études (nationale + focus Massif central) sont à la disposition des membres du comité de massif. En amont de cette étude spécifique territoires et filières, il y a eu 3 études préalables sur les filières bois, viande et lait. Elles sont aussi disponibles au commissariat de massif.



Interventions

M. Jacques CHAZALET souhaite compléter les propos de Jacques BOURDREUX lorsqu'il évoque le financement de projets sur le territoire du massif par le CASDAR. Le Ministère de l'Agriculture est réticent à cofinancer et tend aujourd'hui à se désengager sur les financements Massif.

Sur l'autonomie fourragère : la réforme de 1992 a conduit à la baisse des prix des céréales afin de permettre la reconquête de l'alimentation animale. Elle a eu quelques effets pervers : d'abord l'abandon de la culture de l'herbe, ensuite le soutien à la production extensive de l'herbe dans le massif qui conduit à la désertification. Les conditions économiques, techniques et agronomiques ont conduit les éleveurs à privilégier l'alimentation en céréales (peu chères) à celle à l'herbe. Pourtant, le savoir-faire existe.

Sur la production céréalière : autour du lycée agricole d'Ahun dont a parlé Jacques BOURDREUX, il y a un potentiel, bien différent de ce qui existe dans le Livradois-Forez ou dans le Cantal. La PAC nous oblige encore à maintenir, à l'échelle du pays, nos prairies. Elles sont sanctuarisées, on ne peut pas les retourner, donc nous ne pouvons pas faire plus de céréales.

Sur la question de l'export : c'est un marché très fluctuant, notamment avec les pays du Maghreb. L'avenir de la production de viande du Massif central y est lié.

M. Daniel DUGLERY a trouvé l'intervention très intéressante, notamment sur l'élevage porcin. Il a été dit qu'il n'y a pas de problème sur le prix du porc.

Alors pourquoi la production n'est-elle pas plus importante ? Des abattoirs et ateliers de transformation ferment, cependant, faute d'approvisionnement.

M. Jacques CHAZALET considère que cette question relève de l'acceptabilité sociale. Les agriculteurs d'aujourd'hui ne veulent plus s'engager dans ce type de productions qui ne leur permettent pas de vivre comme ils le souhaiteraient.

M. André MARCON intervient pour rappeler que, le 10 juillet prochain, aura lieu une grande manifestation sur la valorisation de la PAC, notamment en montagne et en particulier sur le sujet de l'herbe, organisée par EUROMONTANA.

Avec la mention « Produit de montagne », on va pouvoir valoriser la production du massif.

M. Jean PRORIOL souhaite appuyer la remarque de M. DUGLERY.

En Haute-Loire, le problème est identique. Les entreprises de salaison importent du porc car elles ne peuvent s'approvisionner localement. La création d'une porcherie se heurte à nombre de difficultés : administratives, techniques, corporatistes, mais aussi à la résistance du voisinage. De plus, le cours du porc s'est amélioré et stabilisé depuis peu. Le malaise existe depuis longtemps.

M. le PREFET rappelle qu'il n'y a pas de fatalité sur les filières.

La filière volaille a été développée, notamment dans l'Allier, et elle fonctionne très bien.

Les exigences réglementaires sur les porcheries ont été allégées dans la dernière période. L'acceptabilité sociale est très bonne dans certaines zones. La densité n'est d'ailleurs pas celle de l'Ouest de la France.

Le Président René SOUCHON précise qu'en aviculture, pour la production de qualité (label rouge), les débouchés existent mais le nombre de producteurs est insuffisant.

La région a fait un plan avicole sur trois ans, afin de moderniser les poulaillers. Mais l'interprofession est forte et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de difficultés à mettre en place cette action. La région est aujourd'hui d'accord pour faire un plan pour la production de porcs, mais l'interprofession est désorganisée.

Enfin, il nous faudrait des crédits d'animation dans le massif pour la production de porcs.

Il y a un vrai problème culturel avec nos agriculteurs : passer à l'agroécologie, qui est la tendance actuelle, suppose une sensibilisation et une connaissance agronomique qu'ils n'ont pas forcément.



Cela ne peut se faire sans un minimum de formation. On va vers une agriculture extrêmement technique. Il nous faudrait, dans le cadre de la convention, un programme conséquent d'animation pour structurer la filière.

M. Michel VALETTE demande à Jacques BOURDREUX de développer la menace de changement climatique qu'il a évoquée.

M. Jacques BOURDREUX rappelle qu'il faut s'adapter à l'évolution du climat qui est considérée comme une menace, mais peut constituer une opportunité aussi.

Actuellement, en production fourragère, on fait des réserves pour l'hiver. Avec l'évolution du climat, on peut supposer que les étés seront plus chauds et secs et qu'il faudra alors faire des réserves, non plus pour l'hiver, mais pour l'été.

L'adaptation au climat, c'est réfléchir à l'organisation du système fourrager.

Le sud et le nord du Massif central ne seront sans doute pas impactés de la même manière. On peut penser que le nord pourra bénéficier d'une période de culture de l'herbe plus longue qu'actuellement.

M. Jacques BIDET donne un exemple de solution portée par un groupement.

La production de lait bio est un marché intéressant mais la collecte pose problème aux producteurs. En Aveyron, une collecte a pu se mettre en place, parce que les éleveurs se sont regroupés et ont été suffisamment nombreux.

M. Jacques CHAZALET s'interroge sur l'opportunité de créer une ferme de 1000 vaches en bio, comme dans les pays du nord.

M. le PREFET estime que cette étude soulève des questions importantes sur les évolutions liées à la fin des quotas laitiers, les évolutions climatiques et la nécessité de trouver des systèmes efficaces de production à l'herbe. Nous sommes au cœur d'un sujet essentiel pour l'avenir de l'agriculture dans le Massif central.

Le Commissaire Jean-Yves BECHLER rappelle que, dans la convention de massif 2007-2013, trois sources de financement issues du Ministère de l'Agriculture sont mobilisées : le programme 149 (crédits forestiers) avec quelques centaines de milliers d'euros, le programme 154 (animation générale) essentiellement consacré à l'installation et le programme 227 (crédits France Agrimer) orienté vers les filières.

La proposition de Jacques BOURDREUX vise à mobiliser du CASDAR et à l'inscrire dans la convention de massif. Dans la période actuelle, nous avons déjà eu du CASDAR, non conventionné : les chambres d'agriculture regroupées au sein du SIDAM recevaient chaque année une centaine de milliers d'euros issus du CASDAR. Il serait utile de mobiliser des crédits d'animation, mais également de les connecter aux plans stratégiques de filières, récemment annoncés par le Ministre de l'agriculture, qui comportent deux déclinaisons sur les filières viande et lait.

Le Président René SOUCHON souscrit à ces propos et suggère que l'on fasse, pour la première fois, un appel à volontariat auprès des agriculteurs pour qu'ils entrent dans cette démarche et qu'ils acceptent ensuite de servir de modèle. Ce doit être possible. Le Président croit à un travail sur un échantillon d'agriculteurs motivés. Il est aussi possible d'adapter l'appareil de formation dans ce cas et d'aller jusqu'à la formation individuelle, si besoin.

M. Jacques MERLIN informe que, dans le sud Massif central, un projet multi-opérateurs de promotion de l'exploitation de l'herbe en montagne sèche est en cours, sur ce modèle.

Ce projet, financé dans le cadre de Life, conduira à identifier une centaine de fermes modèles sur trois ans, avec des agriculteurs volontaires. On analyse les bonnes pratiques, on les modélise, et ensuite on fait de la diffusion et de la formation auprès de leurs collègues et des techniciens.

3 - Projet de création d'une réserve naturelle régionale en Limousin

Présenté par Vincent JUILLET (CGET Massif central)

[Le diaporama de son intervention est présenté en annexe]

Conformément au code de l'environnement - article L332-2-1 - il appartient au Conseil Régional du Limousin de procéder au classement des réserves naturelles régionales.

Avant de passer en Conseil d'Etat, l'avis du comité de massif est demandé.

Les communes concernées et le conseil général ont délibéré favorablement.

La procédure se passe en concertation avec le monde agricole.

Ce territoire recouvre environ 200 hectares, répartis en 90 parcelles, sur une altitude moyenne de 800 m et une pluviométrie importante de 1300 mm/an.

C'est une zone d'étangs, de tourbières et de landes et le conservatoire des espaces naturels du Limousin y est présent depuis 1993.

L'étang de Chabanne présente un intérêt particulier.

Il s'agit d'une tourbière remise en eau en 1980. Le fond s'est décollé et on y trouve aujourd'hui un radeau flottant à trèfle d'eau, d'intérêt national.

L'étang des Oussines est un étang artificiel du moyen âge, d'environ 18 hectares, très riche en faune. On y trouve 5 à 10 couples de chouettes de Tengmalm, ainsi que la loutre et un certain nombre d'autres espèces.

C'est une zone d'intérêt floristique, faunistique et naturel extraordinaire : ce sont de grands ensembles naturels peu modifiés, des ZNIEF de type 1.

Trois sites sont d'intérêt majeur dans la charte du Parc naturel régional de Millevaches, et deux zones identifiées « Natura 2000 ».

11 habitats prioritaires figurent sur ce territoire dont deux de types communautaires ;

La flore est extrêmement variée (14 taxons de sphaignes), et il y a énormément d'espèces végétales patrimoniales (arnica, drosera, tripode dents de chien, lycopode...).

En matière de faune, on y trouve la loutre, le campagnol amphibie.

En matière d'avifaune, on y trouve des busards Saint Martin, des busards cendrés, des busards des roseaux, des tairiers des prés, des pies grièches, des bruants fauves, des circaètes jean le blanc, mais également des espèces de milieux ouverts herbacés tels que le pipit des arbres, l'alouette lulu et le bruant jaune. Il y a également des reptiles et amphibiens (lézards et vipère péliade), 31 espèces de libellules, 18 espèces d'araignées et 2 espèces de papillons d'intérêt national.

Nous constatons donc une biodiversité exceptionnelle, grâce notamment à un pâturage extensif de bovins et d'ovins. Sur 200 hectares, 150 sont soit sous bail rural environnemental, soit sous mesure agroenvironnementale territorialisée.

Le classement de ce territoire en Réserve Naturelle Régionale pour 10 ans permettra de maintenir et poursuivre les mesures de protection, de faire bénéficier des zones qui ne sont pas classées Natura 2000 d'aides pour améliorer l'état de conservation, et enfin, du fait de l'existence d'une ferme à proximité de ce territoire, de faire de l'éducation populaire, de sensibiliser les publics.

LE COMITE DE MASSIF DONNE UN AVIS FAVORABLE, A L'UNANIMITE.



4 - Projet du SCOT du Grand Rhôvaltin pour l'Ardèche et la Drôme **Présenté par Vincent JUILLET (CGET Massif central)**

[Le diaporama de son intervention est présenté en annexe]

En vertu de l'article L 122-2 du Code de l'urbanisme, un projet de SCOT doit recueillir l'avis du comité de massif, préalablement à son approbation, dès lors qu'il comporte sur son territoire de montagne, un projet d'Unité Touristique Nouvelle de dimension « massif ».

Ce projet de **SCOT de ROMANS-VALENCE-TAIN L'HERMITAGE** ne comporte pas de projet d'UTN de dimension massif, mais le directeur du SCOT souhaite cependant présenter le projet au comité pour avis.

Si une UTN de dimension Massif central était en projet, le comité serait saisi pour un avis spécifique.

LE COMITE DE MASSIF DONNE UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE.

5 - Etude sur l'accès aux soins des territoires de montagne **Présentée par Olivier DA SILVA (FNORS Limousin)**

[Le diaporama de son intervention est présenté en annexe]

Interventions

M. le PREFET demande si cette étude a été communiquée aux ARS et si ses conclusions ont été prises en compte dans les politiques ou expériences d'installation des professionnels de santé.

M. Olivier DA SILVA répond que ce type de classification permet en effet aux élus de visualiser les zones dans lesquelles les difficultés vont apparaître s'il n'y a pas de renouvellement de professionnels. Par exemple, le Limousin est plutôt bien doté en médecins, mais si on s'intéresse à l'âge de ceux-ci, on s'aperçoit qu'un grand nombre sera bientôt en retraite dans des zones de densité relativement forte.

Le Commissaire Jean-Yves BECHLER indique que cette partie clôture les deux premières phases de cette étude conduite au niveau national. Une troisième phase permettra d'affiner cette typologie au niveau des territoires du Massif central, qui s'engagera dès septembre. L'objectif, pour nous, est de pouvoir participer à ces travaux en qualifiant assez finement ce qui se passe sur ces territoires. Les membres du comité peuvent participer au comité de pilotage de cette étude.

La parole est ensuite donnée à **Mme Caroline MARIE**, directrice du Groupement d'Intérêt Public Massif central.

Le projet de programme opérationnel a été déposé le 3 avril dernier auprès de la Commission Européenne.

Il comporte quatre grandes mesures :

- biodiversité : milieux ouverts herbacés, zones humides de montagne et forêts anciennes
- tourisme de pleine nature : pôles de pleine nature et itinérance
- filière bois
- innovation territoriale, notamment les actions autour de l'accueil.



Les commentaires de la Commission, qui nous sont parvenus récemment, confirment cette architecture : la logique d'intervention qui part des atouts du territoire pour mettre en place des projets et des politiques de développement est bien comprise, acceptée, et considérée comme cohérente. Il n'y a aucune remise en cause du contenu du POI.

On peut donc poursuivre le travail de précision qui est en cours, sur les documents d'application. On envisage une adoption du POI en septembre, sous réserve que l'accord de partenariat qui lie la Commission Européenne à la France sur la totalité des PO soit adopté d'ici là.

Il nous faut apporter des précisions sur les lignes de partage : elles ont été relativement bien décrites pour ce qui concerne les programmes régionaux FEDER FSE et le PO Massif central.

Il nous reste à faire ce travail de précision sur les lignes de partage avec les programmes FEADER, en particulier sur les milieux ouverts herbacés qui sont très liés à l'agriculture, et en ce qui concerne l'innovation territoriale avec les programmes Leader.

M. le PREFET remercie les participants et les invite à un prochain comité de massif en octobre ou novembre, consacré pour l'essentiel à la convention de massif.

Le Président René SOUCHON remercie également l'ensemble des membres pour leur contribution.

La séance est levée à 16h30.

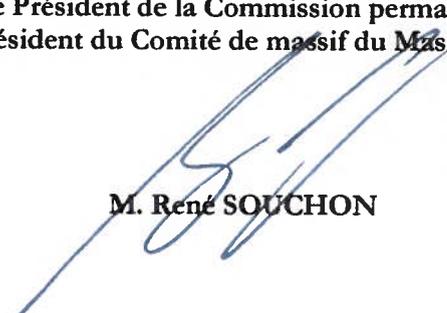
09 FEV. 2015

Le Préfet de la Région Auvergne
Préfet coordonnateur de massif du Massif central,



M. Michel FUZEAU

Le Président de la Commission permanente
Co-Président du Comité de massif du Massif central



M. René SOUCHON